

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1077**26 octobre 2004****SOMMAIRE**

Adexa S.A., Bertrange	51694	Fletcher Marine, S.à r.l., Luxembourg	51662
Algerian Saudi Leasing Holdings S.A., Luxembourg	51687	Fletcher Marine, S.à r.l., Luxembourg	51662
Algerian Saudi Leasing Holdings S.A., Luxembourg	51687	Gax S.A., Luxembourg	51691
All Properties Ventures S.A., Luxembourg	51693	Go Clean S.A., Rumelange	51673
All Properties Ventures S.A., Luxembourg	51693	H.F.M., S.à r.l., Luxembourg	51654
Amenoffice S.A., Luxembourg	51681	Holding de l'Alzette S.A., Luxembourg	51678
Ananas S.A., Luxembourg	51676	Holding de l'Alzette S.A., Luxembourg	51679
AP Portland 1, S.à r.l., Luxembourg	51696	HUB Industries S.A., Luxembourg	51692
AP Portland 2, S.à r.l., Luxembourg	51695	Key Plastics Automotive Europe, S.à r.l., Luxembourg	51663
AP Portland 3, S.à r.l., Luxembourg	51683	KSIN Luxembourg III, S.à r.l., Luxembourg	51656
AP Portland 4, S.à r.l., Luxembourg	51696	Lux Rent a Car S.A., Luxembourg	51674
AP Portland 5, S.à r.l., Luxembourg	51686	Lux Rent a Car S.A., Luxembourg	51676
AP Portland 7, S.à r.l., Luxembourg	51685	Lux Tiles, S.à r.l., Luxembourg	51689
AP Portland 9, S.à r.l., Luxembourg	51684	Luxembourg Shipping A.G., Luxembourg	51689
AP Portland 10, S.à r.l., Luxembourg	51684	Metreco Seaways S.A., Luxembourg	51686
AP Portland, S.à r.l., Luxembourg	51685	Metreco Seaways S.A., Luxembourg	51686
Apollo (EU), S.à r.l., Luxembourg	51694	MIMX1, S.à r.l., Luxembourg	51651
Applied Radio Technology S.A.H., Luxembourg	51651	MIMX2, S.à r.l., Luxembourg	51651
Aurea Finance Company S.A., Steinsel	51692	Monday Finance Vehicle II, S.à r.l., Luxembourg	51690
Aurea Finance Company S.A., Steinsel	51692	Monday International, S.à r.l., Luxembourg	51690
Avas S.A., Grevenmacher	51686	Niko Holding S.A., Luxembourg	51650
Bingen S.A., Luxembourg	51688	Perpofil, S.à r.l., Rodange	51682
Bomdia S.A., Luxembourg	51654	Pro-System S.A., Luxembourg	51653
Boussole Chartering Company S.A., Luxembourg	51655	Pro-System S.A., Luxembourg	51653
C.I.P.A.F. S.A., Compagnie Internationale de Participations Bancaires et Financières, Luxembourg	51652	Rosy Blue Investments, S.à r.l., Luxembourg	51693
Carmine, S.à r.l., Luxembourg	51690	RPM Consulting S.A., Luxembourg	51652
Cobfin S.A., Luxembourg	51695	Salton, S.à r.l., Luxembourg	51691
Concordia Investments S.A., Luxembourg	51650	Salton, S.à r.l., Luxembourg	51691
Corinne Sélection, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	51685	Schroder Alternative Investment Funds, Sicav, Luxembourg	51691
Cosminvest S.A., Strassen	51691	Seacat S.A., Luxembourg	51689
Cyrama S.A., Luxembourg	51669	Sherman Holding S.A.H., Luxembourg	51650
Cyrama S.A., Luxembourg	51673	Shroeder & Associés S.A., Luxembourg	51652
Daian, S.à r.l., Luxembourg	51682	Sofirom, S.à r.l., Rombach	51650
Deksa S.A., Luxembourg	51653	Somlux S.A., Luxembourg	51688
ECL Investissements Holding S.A., Luxembourg	51689	Star Shipping Company S.A., Luxembourg	51688
EMO Filiales, S.à r.l., Ellange	51690	(The) Steamship Mutual Underwriting Association (Europe) Ltd, Luxembourg	51684
Euro Real Estate Properties 4, S.à r.l., Luxembourg	51679	Taan, S.à r.l., Luxembourg	51655
European Son S.A., Contern	51683	Tama, S.à r.l., Pétange	51687
Euroview Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	51668	V.D.O. Maritiem A.G., Luxembourg	51689
Fletcher Marine, S.à r.l., Luxembourg	51662	Western Waterways S.A., Luxembourg	51688
		Xepa, S.à r.l., Luxembourg	51683

SHERMAN HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 38.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02947, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour SHERMAN HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(068392.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

SOFIROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R. C. Diekirch B 4.272.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 11 août 2004, réf. DSO-AT00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 13 août 2004.

SOFIROM, S.à r.l.

Signature

(902828.3/1067/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 août 2004.

NIKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.055.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 2004 que:

- Monsieur Ivan Nikolaychuk, Administrateur de sociétés, demeurant 412, Regent Court, London W8, UK.;
- Monsieur Mordechai Mintzer, Avocat, demeurant 1, Azrieli Center, 39th Floor, ISR-67021 Tel Aviv;
- Madame Christina Nikolaychuk, Administrateur de sociétés, demeurant 211, Regent Courts, London U.K.;
- Monsieur Stanislav Nikolaychuk, demeurant 211, Regent Courts, London U.K.

Ont été réélus Administrateurs pour la durée de une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Et que

- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la durée de une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour extrait conforme.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067986.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

CONCORDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.059.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Signature.

(068722.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

MIMX2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2480 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.555.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
de la société tenue au siège social en date du 2 août 2004*

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 est reportée à une date ultérieure;
- Le mandat du Commissaire aux Comptes est provisoirement renouvelé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale ajournée.

Administrateurs:

M. Rishi Kapoor, Villa 9, Abha Garden, Gate 484, Road 7113, Janabiyah 571, Kingdom of Bahrain
M. Craig Bottger, Villa 742, Block 520, Road 2033, Budayia, Kingdom of Bahrain

Commissaire aux Comptes:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour extrait conforme.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068008.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

MIMX1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2480 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.554.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société
tenue au siège social en date du 2 août 2004*

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 est reportée à une date ultérieure;
- Le mandat du Commissaire aux Comptes est provisoirement renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Administrateurs:

- M. Rishi Kapoor, Villa 9, Abha Garden, Gate 484, Road 7113, Janabiyah 571, Kingdom of Bahrain
- M. Craig Bottger, Villa 742, Block 520, Road 2033, Budayia, Kingdom of Bahrain

Commissaire aux Comptes:

- ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 2 août 2004.

Pour extrait conforme.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068011.3/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

APPLIED RADIO TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 92.637.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

APPLIED RADIO TECHNOLOGY S.A.

J. Kuylenstierna

(068727.3/1025/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

RPM CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 68.376.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung,
abgehalten als Ausserordentliche Generalversammlung am 19. Juli 2004*

- In Ausübung des Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Hauptversammlung beschlossen, die Geschäfte der Gesellschaft fortzuführen.

- Gemäss Artikel 4 und 9 der Statuten sowie gemäss Artikel 51 und 52 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Generalversammlung einstimmig beschlossen, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers für weitere sechs Jahre zu verlängern. Die Mandate enden damit am Datum der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2010.

- Die Hauptversammlung akzeptierte den Rücktritt des Abschlussprüfers, EURO ASSOCIATES, mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, und erteilte ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

- Die Gesellschaft EUROCOMPTES S.A., mit Sitz in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, wurde zum neuen Abschlussprüfer ernannt. Ihr Mandat endet am Datum der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2010.

Luxemburg, 19. Juli 2004.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068042.3/1051/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

SCHROEDER & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxemburg, 8, rue des Girondins.

R. C. Luxemburg B 69.336.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 mai 2004

Le Conseil d'Administration procède à la nomination de deux fondés de pouvoir:

1. Les fonctions de fondé de pouvoir pour le service «Informatique» sont conférées à Monsieur Henri-Emile Pesch. Notamment l'achat de matériel informatique relève de la compétence de Monsieur Henri-Emile Pesch et tous les documents engageant la société doivent être contresignés par un administrateur.

2. Les fonctions de fondé de pouvoir pour le service «Charpente Métallique» sont conférées à Monsieur Robert Jeworowski. Les offres de service et les contrats d'ingénieur doivent être contresignés par un administrateur. Monsieur Robert Jeworowski peut représenter et engager la société sans contresignature d'un administrateur pour tous les documents administratifs et techniques en rapport avec des projets dont il assume la responsabilité en tant que chef du service «Charpente Métallique».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068107.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

C.I.P.A.F. S.A., COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxemburg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxemburg B 19.823.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Général Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 mai 2003

L'Assemblée ratifie la démission de Dr Tito Tettamanti datée du 24 décembre 2001. Il n'a pas pourvu à son remplacement.

Le Conseil d'Administration est à ce jour composé de sept membres.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur/ Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068389.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

51653

DEKSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 102.203.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 2 juillet 2004, que deux titres au porteur ont été créés.

Titre n° 1 donnant droit à 50 actions numérotées de 1 à 50.

Titre n° 2 donnant droit à 50 actions numérotées de 51 à 100.

Signature

Le domiciliataire

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 juillet 2004

Bureau

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Eyal Grumberg.

Le président nomme Mademoiselle Cynthia Malget secrétaire de l'assemblée.

Madame Christelle Gaioni est nommée scrutateur.

Présences

Les actionnaires assistant en personne ou par procuration à l'assemblée sont mentionnés sur la liste de présence ci-jointe laquelle a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents.

Ladite liste de présence, signée par les membres du bureau indique que toutes les actions sont présentes ou représentées.

Ordre du jour

Le président fait part de l'ordre du jour, lequel comprend les points suivants:

- Création de deux titres représentatifs au porteur.

Titre n° 1 donnant droit à 50 actions numérotées de 1 - 50.

Titre n° 2 donnant droit à 50 actions numérotées de 51 - 100.

Délibérations

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité, décide de créer deux titres représentatifs au porteur:

Titre n° 1 donnant droit à 50 actions numérotées de 1 - 50.

Titre n° 2 donnant droit à 50 actions numérotées de 51 - 100.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.00 heures.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02835. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068047.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

PRO-SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.572.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068882.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

PRO-SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.572.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068884.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

H.F.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 66.326.

L'an deux mille quatre, le 30 juillet.

Par résolution de ce jour, les associés de la société à responsabilité limitée H.F.M., S.à r.l., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 66326, constituée suivant acte reçu en date du 21 septembre 1998 par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 868 du 1^{er} décembre 1998, à savoir:

- 1) Monsieur Miguel Gomes da Silva, commerçant, demeurant à L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg,
- 2) Monsieur Eric Rouyer, informaticien, demeurant à B-6700 Arlon, 476, rue de Neufchâteau,
- 3) Monsieur Lionel Richebourg, animateur, demeurant à L-1520 Luxembourg, 58, rue Adolphe Fischer,

déclarent avoir pris les résolutions suivantes:

1) Il est pris acte des cessions de parts sociales intervenues en date de ce jour entre Madame Hélène Stern, Monsieur Miguel Gomes da Silva, Monsieur Eric Rouyer et Monsieur Lionel Richebourg selon lesquelles Madame Hélène Stern a cédé à Monsieur Miguel Gomes da Silva, 8 (huit) parts sociales de la société à responsabilité H.F.M., S.à r.l., 9 (neuf) parts sociales de la société à responsabilité H.F.M., S.à r.l., à Monsieur Eric Rouyer et 8 (huit) parts sociales de la société à responsabilité H.F.M., S.à r.l., à Monsieur Lionel Richebourg.

Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Ils les considèrent comme dûment signifiées à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2) Les associés accordent décharge pleine et entière à Madame Hélène Stern, actuellement sans état, demeurant à L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen, et réitère pour autant que de besoin leur acceptation de sa démission du poste de gérante administrative de la société, notifiée par eux le 16 avril 2004.

3) Les associés nomment à compter de ce jour comme gérant administratif Monsieur Miguel Gomes da Silva, commerçant, demeurant à L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.

M. Gomes da Silva / L. Richebourg / E. Rouyer

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02334. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068094.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BOMDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 86.411.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2003
tenue de façon extraordinaire au siège de la Société le 16 juin 2004*

Première Résolution

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003 et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels dudit exercice comprenant le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que l'annexe tels que présentés.

L'assemblée Générale décide d'affecter la perte de 393,20 EUR de la manière suivante

- Résultats reportés: - 393,2,- EUR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'assemblée Générale donne, par votes spéciaux, décharge aux administrateurs et décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mission au cours de l'exercice clôturant au 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires accepte la démission de Monsieur Georges Disewiscourt, employé privé, L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg, de son mandat d'Administrateur à compter du 16 juin 2004.

L'Assemblée Générale reconduit deux administrateurs dans leurs fonctions,

- Monsieur Patrick Kersten, né le 1^{er} février 1972 à Dudelange, employé privé, L-1513 Luxembourg, 63, Bd Prince Félix, Administrateur;

- Monsieur David Tonhofer, né le 14 septembre 1970 à Luxembourg, employé privé, L-8217 Mamer, 19, rue Op Bierg; Administrateur.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer deux nouveaux administrateurs, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à savoir:

- Monsieur Patrick Hansen, né le 26 octobre 1972 à Luxembourg, demeurant à L-8077 Bertrange, 200, route de Luxembourg; Administrateur;

- Monsieur Hubert Schumacher, né le 24 mars 1966 à Luxembourg, demeurant à L-5374 Münsbach, 28, rue du Château, Administrateur.

De sorte que le conseil d'administration en fonction se compose désormais comme suit

1. Monsieur Patrick Kersten, né le 1^{er} février 1972 à Dudelange, employé privé, L-1513 Luxembourg, 63, Bvd Prince Félix, Administrateur;

2. Monsieur David Tonhofer, né le 14 septembre 1970 à Luxembourg, employé privé, L-8217 Mamer, 19, rue Op Bierg, Administrateur;

3. Monsieur Patrick Hansen, né le 26 octobre 1972 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-8077 Bertrange, 200, route de Luxembourg; Administrateur;

4. Monsieur Hubert Schumacher, né le 24 mars 1966 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-5374 Münsbach, 28, rue du Château, Administrateur.

Monsieur Patrick Hansen est élu Président du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale.

Monsieur Patrick Kersten est élu Administrateur Délégué, il reçoit droit de signature unique et pourra engager à lui seul la société.

La FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER, S.à r.l., avec siège social à Strassen, RC B 58.155, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2005.

Strassen, le 30 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00186. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068258.3/578/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

BOUSSOLE CHARTERING COMPANY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 44.574.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 juin 2004 que M. Gérard Matheis, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B no 45.930, avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 juillet 2004 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 4 juin 2004 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour BOUSSOLE CHARTERING COMPANY S.A. (en liquidation)

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068256.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

TAAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 80.613.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(068731.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

KSIN LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 102.399.

STATUTES

In the year two thousand four, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KSIN BERMUDA II LIMITED, a limited liability company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton, Bermuda,

represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hamilton, on 9 August 2004,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name KSIN LUXEMBOURG III, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks, designs, know how, and any other intellectual or industrial property rights of any nature or origin, without any limitation whatsoever, and the acquisition and management of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may further participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, KSIN BERMUDA II LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Evan Wildstein, banker, born on January 29, 1971 in Livingston (N.J.), residing at 14, Killington Road, Chappaqua, NY 10514.

2. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KSIN BERMUDA II LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton, Bermudes,

représentée par Mlle Céline Pignon, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 9 août 2004,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination KSIN LUXEMBOURG III, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques, modèles, savoir-faire et tous autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle, de quelque nature ou origine que ce soit, sans limitation quelle qu'elle soit, et la prise et la gestion de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de

toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégamme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégamme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, KSIN BERMUDA II LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Evan Wildstein, banquier, né le 29 janvier 1971 à Livingston (N.J.), demeurant au 14, Killington Road, Chappaqua, NY 10514.

2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, A. Holtz.

Enregistré à Mersch, le 12 août 2004, vol. 428, fol. 48, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(069216.3/242/390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

FLETCHER MARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.975.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(069013.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

FLETCHER MARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.975.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 avril 2004

Gérants

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Håkan Tony Gereon Oscarsson, directeur, demeurant à Fällerstas N. Bro, S-700 05 Örebro, Suède.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069014.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

FLETCHER MARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 96.975.

—
Extrait des résolutions des gérants du 28 avril 2004

Siège social

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069015.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

KEY PLASTICS AUTOMOTIVE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.406.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of June.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared KEY PLASTICS EUROPE, S.à r.l. having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, represented by Mr Patrick Santer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 29th June, 2004 under private seal given which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company which he will form:

Art. 1. There is hereby established a unipersonal limited liability company subject to the applicable law and specifically the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the law dated 18th September, 1933 on limited liability companies and the amending laws, in particular the law dated 28th December, 1992 on unipersonal limited liability companies, as well as these articles.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of KEY PLASTICS AUTOMOTIVE EUROPE, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the law of July 31st, 1929 on holding companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partner(s).

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 6. The issued capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred twenty-five) shares with a part value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partner(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation. Each share shall have pre-emptive rights attached to it, unless waived by the holder thereof, to permit such holder to subscribe for an equal number of shares so as to maintain such holder's proportionate economic interest in the total Capital of the Company.

All shares shall be entitled to one vote per share, and shall have identical rights.

The shares may be pledged by the partner(s) in which case due inscription must be made in the register of partners of the Company and the shares so pledged are transferred by way of security to the pledgee.

The pledgee(s) may be entitled to receive all dividends and exercise all voting rights and other powers pertaining to the shares regardless of the occurrence of any breach of any secured obligation under the concerned pledge. Such substitution will take place automatically *vis-à-vis* the partner having pledged his shares and *vis-à-vis* the Company after notice having been given to the Company in writing.

Once the holder/pledgor has been substituted by the pledge(s) in accordance with the above paragraph, the pledgee(s) or its agent(s) will be granted the rights to dividends and will validly exercise the voting rights and other powers pertaining to the shares and will be entitled to challenge any resolution taken in breach therewith. The Company shall take all actions which are deemed to be necessary in order to ensure the effectiveness of the pledgee(s) rights and any objection not sanctioned by an enforceable court order regarding the breach of the secured obligations under the pledge will be deemed to be void and ineffective.

The partner(s) acknowledge that the pledgee(s) are fully unconditionally authorized to take any resolution which is deemed necessary or useful to ensure the correct performance of the secured obligations under the pledge by the Company or to preserve their rights as secured creditors, relinquishing any claim that the pledgor may have to this regard.

Art. 7. The shares are registered and freely transferable among the partners.

Any new partner whether he acquired such quality as acquirer of existing shares or as a subscriber of new shares in an increase of capital of the Company is deemed to have adhere to any existing resolutions taken by the meeting of shareholders in relation with any specific transfer of shareholdings or in relation with any pledge over such shareholdings.

No further approval of the partner(s) is required in the event that the shares are transferred upon realization of the pledge to the pledgee(s) by way of auction or judicial attribution, provided the pledgee(s) when the pledge was created, had been accepted.

No transfer of shares *inter vivos* to a non-partner may take place without the prior agreement of the other partners representing three fourth of all outstanding shares without having been first offered to them. No pledge over shares of

the Company in favor of a non-partner may take place without the prior agreement of the other partner(s) representing three fourth of all outstanding shares.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company commits itself to comply at any time with the general principles in relation with the minority partners' rights.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or their heirs of any partner are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked by the partner(s) who fix the term of his or their mandate and their remuneration. If several managers are appointed by the partner(s), the managers form a board of managers.

The managers shall hold office for so long at the partner(s) nominating such managers shall determine, with or without a limitation as to duration, and will hold office until their successors are appointed. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partner(s). In the case of a vacancy of any manager, a new manager shall be elected to fill such vacancy.

Art. 11. The board of managers shall choose from among the managers a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The chairman will preside at all meetings of the partners and of the managers. In the absence of the chairman, the remaining managers or partners will appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 24 (twenty-four) hours written notice of meetings of the managers shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as this proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

One or more managers may participate in a meeting by means of conference telephone or similar communications equipment allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Participation by such means shall constitute presence in person at the meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of the managers is present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

All decisions will be taken by the affirmative votes of a simple majority of the managers present or represented.

Art. 12. The Company shall only be bound in all cases by the individual signature of the manager or one of the managers if there are several managers or by the signature of the persons specifically designated by the manager or the board of managers.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two managers.

Art. 14. The manager or the board of managers is vested with the broadest power to perform all acts necessary or useful for accomplishing the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of partners are in the competence of the manager or the board of managers.

Art. 15. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The managers of the Company shall treat as confidential at all times all information (whether commercial, technical, financial, operational or otherwise howsoever, in whatever form) obtained by them relating to the Company and its subsidiaries and associates and shall commit not to disclose such information to any third party to the detriment of the Company, its subsidiaries or associates, or for the benefit of any other person, except in response to a request from an administrative, fiscal or judiciary administration.

Art. 16. The sole partner shall exercise the powers assigned to the board of partners. The decisions of the partner taken within the scope of article 3 will be recorded in minutes or laid down by writing.

In the same fashion, the contracts entered between the sole partner and the Company represented by him, will be recorded in minutes or laid down by writing. Such provision is not applicable to current transactions concluded under normal conditions.

Art. 17. The Company's financial year runs from the 1st of January to the 31st of December.

Art. 18. Each year, as of the 31st December, the manager or the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescription of the law in force.

Art. 19. The partner(s) may inspect at a the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The positive balance of the accounts, after deduction of the social charges, amortisation and depreciation, judged to be necessary or useful by the sole partner or, as the case may be by the board of partners constitutes the net profits of the Company.

After allocation to a legal reserve, the remainder shall be at the free disposal of the partner(s).

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partner(s), which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partner(s).

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the existing laws of Luxembourg.

Transitional provisions

The first accounting year starts on the date of incorporation and terminates on 31st December, 2004.

Subscriptions

All the shares have been subscribed by KEY PLASTICS EUROPE, S.à r.l., prenamed. The subscriber has fully paid-off its shares by contribution in cash so that a sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, the evidence having been given to the undersigned notary who expressly records such.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form or whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above named person, as sole partner representing the entire corporate capital, and considering himself as having received due notice, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed managers for an indefinite period

- Thomas C. Keen, residing in 200, Crescent Court Suite 1900 Dallas (Texas) United States of America
- Douglas G. Nyhoff, residing in 200, Crescent Court Suite 1900 Dallas (Texas) United States of America
- Rui Filinto Fernandes, residing in 53, Quinta da Mathinha, P-2400 Leira

Second resolution

The registered office is fixed at: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KEY PLASTICS EUROPE, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, représentée par M. Patrick Santer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 29 juin 2004, qui, signée par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de KEY PLASTICS AUTOMOTIVE EUROPE, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur; l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de(s) associé(s).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts avec une valeur par part de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de(s) associé(s) prise de la façon requise pour les modifications à apporter aux présents statuts. Chaque part sociale aura un droit préemption y attaché, sauf renonciation par son propriétaire, pour permettre à ce propriétaire de souscrire un nombre égal de parts sociales de telle sorte qu'il conserve le même intérêt économique proportionnel dans le capital total de la Société.

Toutes les parts se verront attribuées un droit de vote par part et auront des droits identiques.

Les parts sociales peuvent être gagées par le(s) associé(s) auquel cas une inscription à cet effet doit être faite dans le registre des associés de la Société et les parts sociales gagées de cette manière sont transférées à titre pignoratif au détenteur du gage.

Le(s) détenteur(s) du gage peuvent avoir droit de recevoir toute dividende et d'exercer tout droit de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales indépendamment de la survenance de toute violation des obligations garanties par le gage concerné. Une telle substitution sera automatique à l'encontre de l'associé ayant donné en gage ses parts sociales et à l'encontre de la Société, après notification par écrit de la Société.

Une fois que l'associé/débiteur sur gage a été remplacé par le(s) détenteur(s) conformément au paragraphe ci-dessus, le(s) détenteur(s) du gage ou ses (leurs) mandataire(s) seront investis des droits sur les dividendes et exerceront valablement les droits de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales et seront en droit de contester toute résolution prise en contradiction avec ce qui précède. La Société exercera toute action jugée utile afin d'assurer l'effectivité des droits du (des) détenteur(s) et toute objection en relation avec le non respect d'une obligation garantie sous le contrat de gage sera jugée nulle et inefficace.

Les associés reconnaissent que le(s) détenteur(s) de gage est (sont) autorisé(s) de manière absolue et non soumise à des conditions d'adopter toute résolution qui est jugée nécessaire ou utile afin d'assurer le respect des obligations garanties sous le contrat de gage par la Société et/ou de préserver leurs droits en sa(leur) qualité de créancier(s) garanti(s) et abandonnant toute action que le débiteur sur gage pourrait avoir à cet effet.

Art. 7. Les parts sociales sont nominatives et librement cessibles entre associés.

Tout nouveau associé, qu'il ait acquis cette qualité en tant qu'acquéreur de parts sociales existantes ou en tant que souscripteur à de nouvelles parts sociales émises lors d'une augmentation du capital de la Société, sont censés adhérer à toute résolution existante prise par l'assemblée des associés en relation avec toute cession spécifique de parts sociales ou en relation avec toute mise en gage de ces parts sociales

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément préalable des autres associés représentant les trois quarts du capital social et après leur avoir été offerte en priorité.

Aucun agrément supplémentaire de l'assemblée générale n'est nécessaire dans le cas où les parts sociales sont transférées suite à la réalisation du gage au(x) détenteur(s) du gage par la voie d'une vente aux enchères ou d'une attribution judiciaire, étant entendu cependant que le(s) détenteur(s) du gage ai(en)t été accepté(s) lors de la création du gage.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément préalable des autres associés représentant les trois quarts du capital social et après leur avoir été offerte en priorité. Aucun gage sur des parts de la Société en faveur d'un tiers non-associé ne peut être effectué qu'avec l'agrément des autres associés représentant les trois quarts du capital social.

Pour le surplus il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui admet seulement un propriétaire pour chaque part sociale.

La Société s'engage à se conformer à tout moment aux principes généraux garantissant les droits sociaux des associés minoritaires.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapprocher aux états financiers sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par les associés qui déterminent le terme de son ou de leurs mandat(s) ainsi que leur rémunération. Si plusieurs gérants sont nommés par le(s) associé(s), les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants resteront en fonction aussi longtemps que le(s) associé(s) procédant à leur nomination le détermineront, avec ou sans limitation de durée, et resteront en fonction tant que leurs successeurs n'auront pas été nommés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification par décision de(s) associé(s). En cas de vacance d'un des gérants, un nouveau gérant sera nommé pour palier à cette vacance.

Art. 11. Le conseil de gérance choisira parmi les gérants un président. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le président présidera toutes les réunions des associés et des gérants. En l'absence du président, les gérants ou associés restants désigneront un autre gérant en tant que président pro tempore, à la majorité des votes exprimés à la réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou moyennant le consentement préalable de tous ceux concernés, toute réunion du conseil sera convoquée par écrit au moins 24 (vingt-quatre) heures avant sa date. Toute convocation spécifiera l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à discuter.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit donné par chaque gérant, ainsi que par télécopie, câble, télégramme ou télex. Il n'est pas requis de convocation séparée pour des réunions tenues à des heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement approuvé par une décision du conseil de gérance.

Chaque gérant peut agir dans chaque réunion des gérants en mandatant un autre gérant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valable que si elle avait été adoptée lors d'une réunion des gérants dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un document unique ou dans divers documents séparés ayant le même contenu.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou tout autre procédé de communication permettant à toutes les personnes de participer à une réunion et de s'entendre au même moment. La participation à de telles réunions sera assimilée à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance délibérera ou agira valablement seulement si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion le nombre de votes pour ou contre une résolution serait égal, le vote du président prévaut.

Toutes les décisions seront prises par la majorité simple de votes en faveur de ces décisions de gérants présents ou représentés.

Art. 12. La Société ne sera engagée en toute circonstances que par la signature du gérant ou d'un des gérants s'il y en a plusieurs ou par la signature de personnes désignées spécialement par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Les procès-verbaux des conseils de gérance sont signés par le Président de l'assemblée. Les procurations restent jointes aux procès-verbaux en question.

Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être utilisés dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre sont signés par le Président ou par deux gérants.

Art. 14. Le gérant ou le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de réaliser l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Art. 15. Chaque gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, en tant que simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Les gérants de la Société devront considérer comme confidentielle à tout moment, toute information (qu'elle soit nature commerciale, technique, financière, opérationnelle ou autre sous quelque forme que ce soit) qu'ils auront obtenu en relation avec la Société, ses filiales et autres sociétés apparentées et s'engagent à ne divulguer ces informations à des tiers au détriment de la Société, ces filiales ou sociétés apparentées, ou au bénéfice de tiers, à l'exception d'une réponse à une requête d'une autorité administrative, fiscale ou judiciaire.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé prises en vertu de l'article 3 seront consignés dans un procès-verbal ou dans un écrit.

Dans le même ordre d'idées, les contrats signés par l'associé unique et la Société représentée par ce dernier, seront consignés dans un procès-verbal ou dans un écrit. Cette provision n'est pas applicable aux opérations courantes conclues sous des conditions normales.

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le gérant ou le conseil de gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société (et de toutes les dettes actives et passives) et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte des profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'excédent d'actif est à la libre disposition de(s) associé(s).

Art. 21. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désigné(s) par l'assemblée de(s) associé(s) et qui auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé/aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détient/détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Dans l'hypothèse où une différence apparaîtrait entre la version anglaise et la version française des statuts, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social comment à la date de la constitution et prend fin au 31 décembre 2004.

Souscriptions

Toutes les parts sociales ont été souscrites par KEY PLASTICS EUROPE, S.à r.l. prénommée. Le souscripteur a entièrement libéré ses actions par paiement en espèces de telle sorte qu'un montant de douze mille cinq cents euro (12.500 EUR) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire soussigné qui expressément en prend acte.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille sept cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

La personne prémentionnée, en tant qu'associé unique représentant l'entièreté du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Thomas C. Keen, demeurant à 200, Crescent Court Suite 1900 Dallas (Texas) Etats-Unis d'Amérique
- Douglas G. Nyhoff, demeurant à 200, Crescent Court Suite 1900 Dallas (Texas) Etats-Unis d'Amérique
- Rui Filinto Fernandes, demeurant à 53, Quinta da Mathinha, P-2400 Leira

Seconde résolution

Le siège social est fixé à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. Santer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 58, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

J. Elvinger.

(069252.3/211/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.497.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance d'EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., tenu au siège social à Luxembourg le 16 août 2004

Le Conseil de gérance a décidé de déléguer à M. Vincent Goy, Manager A, la gestion journalière de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068775.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

CYRAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 100.331.

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société anonyme CYRAMA S.A., (la Société), avec siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.331, constituée par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 606 en date du 12 juin 2004.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.45 heures, par Maître François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant en qualité de président.

Le Président nomme secrétaire Maître Caroline Salmona, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée élit scrutateur Maître Annette Brewer, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par la mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification et refonte des statuts de la Société dans leur entièreté.
2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de refondre les statuts de la Société dans leur entièreté, sans modification de l'objet social de la société, lesquels ont désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}. - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de CYRAMA S.A., (ci-après la Société).

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses actionnaires.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec les succursales ou autres bureaux ou avec l'étranger, se produiront ou paraîtront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes d'administration courante et journalière et qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 4. Objet.

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Titre II. - Capital social - Actions

Assemblées générales des actionnaires

Art. 5. Capital social.

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Art. 6. Actions.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par action; lorsqu'une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

Nonobstant les provisions de l'article 7 ci-après, la Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 7. Assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg-Ville au siège social, ou à tout autre endroit de la commune de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 9. Assemblée générale extraordinaire.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsque des actionnaires représentant le cinquième (1/5) du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Elle se tient au lieu, date et heure fixée dans la convocation. Les convocations contiennent l'ordre du jour.

Art. 10. Convocation.

La convocation à une assemblée générale se fera en application des dispositions légales en la matière.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés, qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu et valablement délibérer et statuer sans convocations préalables.

Art. 11. Bureau.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par le vice-président ou en l'absence de ce dernier ou à défaut de président ou vice-président par l'administrateur le plus âgé. Le président respectivement son remplaçant désigne le secrétaire et les deux scrutateurs.

Art. 12. Représentation.

Un actionnaire peut prendre part à une assemblée générale en donnant pouvoir à un autre actionnaire ou à un tiers par écrit, télégramme, e-mail ou télécopie.

Art. 13. Quorum et majorité.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires régulièrement convoquée sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants.

Art. 14. Vote.

Chaque action donne droit à une voix dans les assemblées générales annuelles et extraordinaires.

Art. 15. Procès-verbaux.

Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées, ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent. Les copies et extraits qui en sont délivrés sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Titre III. - Administration - Conseil d'administration

Art. 16. Composition - Rémunération - Durée du mandat.

La Société est administrée par un conseil d'administration composé obligatoirement de trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La rémunération des administrateurs sera fixée par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe par ailleurs leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont révocables ad nutum.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement en co-optant un nouveau membre. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace. A défaut de co-optation, l'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination d'un nouvel administrateur choisi sur une liste proposée par celui des fondateurs ayant proposé la liste sur laquelle l'administrateur dont les fonctions ont cessé avait été choisi.

Art. 17. Président - Vice-Président - Secrétaire.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président, et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Art. 18. Convocation.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, de deux administrateurs au siège de la Société, sinon au lieu indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

La convocation doit être adressée par écrit, télégramme, télex, télécopie ou e-mail ou par appel téléphonique si l'urgence l'impose à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de chaque administrateur. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Art. 19. Représentation.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administrateur en donnant pouvoir à un autre administrateur par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Art. 20. Quorum et majorité.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du président ou de son remplaçant à cette réunion est prépondérante.

Les décisions suivantes ne pourront pas être adoptées sans une décision du conseil d'administration ayant recueilli l'approbation de deux de ses membres:

- toute acquisition, investissement, prise de participation significative (supérieure ou égale à 20% du capital et des droits de vote) de la Société dans toute autre société pour un montant supérieur à 1.000.000,00 d'euros;
- toute fusion, scission ou apport partiel concernant la Société;
- toute cession, apport ou autre disposition (y inclus toute sûreté consentie à cette occasion) d'un actif immobilisé de la Société non prévu au budget et dont la valeur nette comptable, le prix de cession ou la valeur d'apport excéderait 50.000,00 euros;
- toute licence ou cession de brevets ou d'autres droits de propriété industrielle développés et/ou déposés par la Société, sauf pour celles consenties dans le cadre normal des activités de la Société;
- tout octroi par la Société de garanties, sûretés ou cautionnement, au titre des engagements d'un tiers autre qu'une société filiale ou apparentée, pour un montant supérieur à 50.000,00 euros;
- tout emprunt ou ligne de crédit portant sur un montant supérieur à 50.000,00 euros accordé à la Société, à l'exception des concours bancaires relatifs à la gestion courante de la Société;
- tout accord ou contrat engageant la Société pour un montant supérieur à 50.000,00 euros et auquel il ne pourrait être mis fin sans paiement, pénalités ou indemnisation, et avec un préavis supérieur à 3 mois;
- toute action en justice pour laquelle la Société serait demanderesse pour un montant excédant 50.000,00 euros, sauf lorsque l'urgence requiert d'agir sans délai;
- la fixation ou la modification de la rémunération des dirigeants sociaux;
- toute transformation, liquidation amiable ou judiciaire de la Société;
- la stratégie, le budget et le business plan de la Société;
- toute création de filiale de la Société;
- toute décision visant à déclarer ou verser tout dividende ou autre distribution au titre de tout titre de capital de la Société; et
- toute décision exceptionnelle, stratégique et/ou de nature à modifier significativement le fonctionnement de la Société et/ou la nature et l'étendue de ses activités.

Art. 21. Résolutions par écrit.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les administrateurs ont le même effet que des résolutions votées en réunion des administrateurs.

Art. 22. Procès-verbaux.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux, signés par les membres présents aux séances. Ces procès-verbaux sont dressés sur des feuilles volantes, et celles-ci sont reliées à la fin de chaque année.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 23. Pouvoirs.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous actes et opérations d'administration et de disposition en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 24. Délégation de pouvoirs.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil d'administration déterminera.

Les rémunérations des administrateurs-délégués et autres fondés de pouvoirs sont fixées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être administrateur, nommer et révoquer tous cadres et employés, fixer leurs titres et leur rémunération.

Art. 25. Pouvoir de signature.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du Président du conseil d'administration et de l'un des deux autres administrateurs, nommés lors de la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, intervenue après la constitution de la Société.

En cas de démission, décès ou tout autre événement affectant le mandat d'un des administrateurs d'origine, le Président du conseil d'administration aura le pouvoir d'engager seul la Société jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale des actionnaires, statuant sur la nomination d'un nouvel administrateur, décide de ré-appliquer la règle de la signature conjointe telle que décrite dans le premier paragraphe du présent article.

Enfin, la Société sera également engagée par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 26. Responsabilité.

Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV. - Surveillance

Art. 27. Commissaire aux comptes.

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peut être actionnaire ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont révocables ad nutum.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles.

Titre V. - Exercice social - Inventaire - Bilan - Compte de Profits et Pertes - Rapport

Art. 28. Exercice social.

L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mil quatre.

Art. 29. Inventaire - Bilan - Compte de Profits et Pertes - Rapport.

Chaque année le trente et un décembre, et pour la première fois en deux mil quatre, les livres sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tous les engagements ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires envers la Société.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes, dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Le conseil d'administration a la liberté la plus absolue pour l'évaluation des créances et de toutes les valeurs composant l'actif social. Il établit ces évaluations de la manière qu'il juge la plus utile pour assurer la bonne gestion des affaires, la solidité et l'avenir de la Société.

Le conseil d'administration remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle au commissaire aux comptes qui doit faire un rapport contenant les travaux de contrôle effectués, les méthodes de travail appliquées et les résultats obtenus.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle le bilan et le compte des profits et pertes sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Art. 30. Allocation du résultat.

L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme les bénéfices nets de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, détermine l'affectation du solde des bénéfices nets annuels.

Art. 31. Dividendes intérimaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 32. Dissolution - Liquidation.

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII.- Election de domicile

Art. 33. Election de domicile.

Tout actionnaire, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, non domicilié au Grand-Duché de Luxembourg, élit automatiquement par l'effet de la souscription ou l'acquisition d'actions, respectivement de l'acceptation explicite ou implicite du mandat confié, domicile au siège social, où toutes sommations, significations et notifications seront valablement faites.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 34. Dispositions générales.

Pour tous points non expressément prévus aux présents statuts, il est renvoyé aux provisions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais, évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à prendre la parole, le président met fin à la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, agissant ès-dites qualités, celles-ci ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: F. Brouxel, C. Salmona, A. Brewer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, vol. 21CS, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): ff. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 août 2004.

T. Metzler

Notaire

(069406.3/222/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

CYRAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 août 2004.

T. Metzler

Notaire

(069411.3/222/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

GO CLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3730 Rumelange, 39, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.672.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04316, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour GO CLEAN S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

D. Ransquin

(068642.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

LUX RENT A CAR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 18.772.

L'an deux mille quatre, le six août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LUX RENT A CAR S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper, constituée sous la dénomination de CONTINENTAL LUX RENT A CAR S.A., suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juin 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 209 du 6 octobre 1981, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 15 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 598 du 10 juin 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 18.772.

Bureau

La séance est ouverte à 15.30 heures et est présidée par Madame Agnès Gauthier-Ribler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Michel Braquet, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement mille quatre cent vingt-deux (1.422) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de deux millions trois cent soixante-dix mille euros (EUR 2.370.000,-).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Extension de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts:

English version:

«The object of the company is the rental of cars and automobile vehicles of all kinds including or not including the driver.

In this respect, the company may purchase, sell, hire or lease the vehicles necessary to its activity.

The company may furthermore act as an agent or representative of any other company or firm having the same or a similar activity.

In a general fashion, the company may participate in any Luxembourg or foreign company, do any commercial, industrial or financial operations, purchase, sell or lease real estate in connection with its own activities or in order to promote its own purposes.

Moreover, the purpose of the company will be the activity of intermediary in the financial sector, in the limits of the article 28-4 of the Law of April 5, 1993.»

En version française:

«L'objet de la société sera la location de voitures et véhicules automobiles de toutes sortes, avec ou sans conducteur.

Dans cette perspective, la société pourra acquérir, vendre, prendre en location ou louer les véhicules nécessaires à son activité.

La société pourra en outre agir en tant qu'agent ou représentant de toute autre société ou firme ayant la même ou une similaire activité.

En général la société pourra participer à toute société luxembourgeoise ou étrangère, faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, acquérir, vendre ou louer des droits réels en relation avec ses propres activités ou de nature à promouvoir ses propres buts.

En outre, l'objet de la société sera l'activité d'intermédiaire dans le secteur financier, en restant dans les limites de l'article 28-4 de la loi du 5 avril 1993.»

2. Modification de la première phrase de l'article 16 des statuts de la société.

II. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts:

English version:

«The object of the company is the rental of cars and automobile vehicles of all kinds including or not including the driver.

In this respect, the company may purchase, sell, hire or lease the vehicles necessary to its activity.

The company may furthermore act as an agent or representative of any other company or firm having the same or a similar activity.

In a general fashion, the company may participate in any Luxembourg or foreign company, do any commercial, industrial or financial operations, purchase, sell or lease real estate in connection with its own activities or in order to promote its own purposes.

Moreover, the purpose of the company will be the activity of intermediary in the financial sector, in the limits of the article 28-4 of the Law of April 5, 1993.»

En version française:

«L'objet de la société sera la location de voitures et véhicules automobiles de toutes sortes, avec ou sans conducteur.

Dans cette perspective, la société pourra acquérir, vendre, prendre en location ou louer les véhicules nécessaires à son activité.

La société pourra en outre agir en tant qu'agent ou représentant de toute autre société ou firme ayant la même ou une similaire activité.

En général la société pourra participer à toute société luxembourgeoise ou étrangère, faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, acquérir, vendre ou louer des droits réels en relation avec ses propres activités ou de nature à promouvoir ses propres buts.

En outre, l'objet de la société sera l'activité d'intermédiaire dans le secteur financier, en restant dans les limites de l'article 28-4 de la loi du 5 avril 1993.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 16 des statuts:

English version:

«The annual accounts of the company are supervised by a «réviseur d'entreprises» appointed by the Board of Directors of the company.»

En version française:

«Les comptes annuels de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises nommé par le Conseil d'Administration de la société.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Gauthier-Ribler, C. Erpelding, M. Braquet, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, vol. 144S, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé):Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 août 2004.

T. Metzler

Notaire

(069469.3/222/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

LUX RENT A CAR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 18.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg-Bonnevoie, le 23 août 2004.

T. Metzler

Notaire

(069470.3/222/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

ANANAS S.A., Société Anonyme - Soparfi.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 102.405.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City;
ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ANANAS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille Euros), représenté par 33 (trente-trois) actions de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 132.000,- (cent trente-deux mille Euros) qui sera représenté par 132 (cent trente-deux) actions de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut

déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- DAEDALUS OVERSEAS INC.	11 actions
2.- BRIGHT GLOBAL S.A.	22 actions
Total:	33 actions

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième jeudi du mois de juin 2005 à 14.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire de 2010.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

- b) Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-9186 Stegen;
 c) Monsieur Alain Lam L.C.K., Réviseur d'entreprises, demeurant à L-Mersch.

3. Est nommée commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 52, case 11. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

J. Elvinger.

(069254.3/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

HOLDING DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 3.185.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HOLDING DE L'ALZETTE S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 3.185, constituée suivant acte reçu par Maître Georges-Joseph Altwies, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jules Hamelius, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 1937, publié au Recueil Spécial du Mémorial, numéro 73 du 12 août 1937. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} août 2002, publié au Mémorial C, numéro 1485 du 15 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Myriam Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de changer l'année sociale de la société, qui commencera le premier jour du mois de janvier et finira le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

2. Modification subséquente de l'article 16 des statuts de la société.

3. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les quatre-vingt-dix mille (90.000) actions représentant l'intégralité du capital social de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société, qui commencera le premier jour du mois de janvier et finira le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

L'exercice en cours se terminera le 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, vol. 144S, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

P. Frieders.

(069182.3/212/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

HOLDING DE L'ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 3.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

P. Frieders.

(069183.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

EURO REAL ESTATE PROPERTIES 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 102.379.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée EURO PROPERTIES INVESTMENT II, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.032, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mai 2004, ici représentée par sa Gérante, Madame Séverine Desnos, demeurant à Thionville (France).

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet les prestations de services administratifs, de secrétariat, et de comptabilité à l'exclusion de toute activité rentrant dans les domaines réservés aux professions d'expert comptable et de conseil économique.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation directe ou indirecte avec son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: EURO REAL ESTATE PROPERTIES 4, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euro) représenté par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 150.000,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trois mille Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:
- Madame Rachel Grzelak, née le 1^{er} mars 1976 à Mont Saint Martin (France), demeurant à F-54720 Chesnières, 94, la Croisette.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Desnos, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 67, case 11. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

J. Elvinger.

(069141.3/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

AMENOFFICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 76.100.

L'an deux mille quatre, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMENOFFICE S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 76.100, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 709 du 29 septembre 2000, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 52 du 17 janvier 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Laurence Rumor, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Priscilla Arnould, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les deux cents (200) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Rumor, P. Arnould, C. François, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2004, vol. 428, fol. 35, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(069333.3/242/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2004.

DAIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 84.736.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de DAIAN, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- William S. Benjamin
- Mike Pashley
- Martin Shepard
- Ivor Smith
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- Hans van de Sanden

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068504.3/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

PERPOFIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 82.508.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(068732.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

XEPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.519.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé
unique qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de XEPA, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant B de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- William Benjamin en tant que gérant A
- Hans van de Sanden en tant que gérant B
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant C

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant C

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068508.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

AP PORTLAND 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.273.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé
unique qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP PORTLAND 3, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTLAND GP LLC
- Hans van de Sanden
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068529.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

EUROPEAN SON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux de Contern.
R. C. Luxembourg B 96.654.

—
M. Timothy Newman démissionne des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société EUROPEAN SON S.A.

Le 7 mai 2004.

B. Entringer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068760.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

AP PORTLAND 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.178.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés
qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de AP PORTLAND 9, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTLAND GP LLC
- Hans van de Sanden
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068530.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

AP PORTLAND 10, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.179.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés
qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de AP PORTLAND 10, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTLAND GP LLC
- Hans van de Sanden
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068531.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LTD.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.669.

—
Le bilan au 20 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068761.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

AP PORTLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.270.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé
unique qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP PORTLAND, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTLAND GP LLC
- Hans van de Sanden
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068532.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

AP PORTLAND 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 74.499.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés
qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP PORTLAND 7, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTLAND GP LLC
- Hans van de Sanden
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068533.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

CORINNE SELECTION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 60, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 55.400.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068763.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

AP PORTLAND 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 74.497.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés
qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP PORTLAND 5, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTLAND GP LLC
- Hans van de Sanden
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068534.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

METRECO SEAWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 70.566.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04372, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METRECO SEAWAYS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(068747.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

METRECO SEAWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 70.566.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04369, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METRECO SEAWAYS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(068738.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**AVAS S.A., Société Anonyme,
(anc. FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.).**

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 71.187.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(068832.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

ALGERIAN SAUDI LEASING HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 35.413.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04313, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour ALGERIAN SAUDI LEASING HOLDINGS S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

D. Ransquin

(068640.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

ALGERIAN SAUDI LEASING HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 35.413.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 22 juillet 2004*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Le cabinet HRT REVISION LUXEMBOURG est nommé commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2003, 2004 et 2005.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

ALGERIAN SAUDI LEASING HOLDINGS

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068638.3/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

TAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4737 Pétange, rue Pierre Hamer.
R. C. Luxembourg B 49.944.

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Marie-Paule Van Der Stock, retraitée, née le 7 juin 1952 à Esch/Alzette, et sa fille

2) Madame Tania Giannessi, employée privée, née à Esch/Alzette, le 3 février 1976, les deux demeurant à L-4713 Pétange, 54, rue Bel'Air,

lesquelles comparantes agissant comme uniques associées de la société à responsabilité limitée TAMA, S.à r.l., avec siège à L-4737 Pétange, rue Pierre Hamer, (RC B No 49.944), constituée suivant acte notarié du 3 janvier 1995, publié au Mémorial C No 190 du 27 avril 1995,

ont décidé de dissoudre la société avec effet immédiat pour cessation d'activités.

Les associés ont déclaré que la liquidation a d'ores et déjà été opérée aux droits des parties et qu'elles assument personnellement tous éléments actifs et passifs.

Nous notaire avons donné acte de la liquidation et dissolution de la S.à r.l. TAMA.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix Euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M-P. Van Der Stock, T. Giannessi, G. D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2004, vol. 900, fol. 36, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 août 2004.

G. d' Huart.

(069161.3/207/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

BINGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 102.261.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de BINGEN S.A. du 26 juillet 2004

Sont présents à cette réunion:

- Monsieur Bernard Ewen
- Madame Mariette Ury
- Maître Fernand Entringer.

La réunion est présidée par Maître Fernand Entringer.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité des voix:

Maître Fernand Entringer est désigné mandataire (exclusif) pouvant, sous sa signature unique, engager la société auprès des banques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est levée.

B. Ewen / M. Ury / F. Entringer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068750.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

SOMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 81.056.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04374, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

SOMLUX A.G.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(068755.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

STAR SHIPPING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.546.

—
Le bilan au 31 juillet 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04376, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STAR SHIPPING COMPANY S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(068759.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

WESTERN WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.704.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04381, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTERN WATERWAYS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(068766.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

LUXEMBOURG SHIPPING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 76.197.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG SHIPPING A.G.

Le Conseil d'Administration

Signature

(068769.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

V.D.O. MARITIEM A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 69.039.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V.D.O. MARITIME A.G.

Signature

(068771.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

SEACAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 94.229.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

SEACAT S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(068781.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

ECL INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068791.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

LUX TILES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.456.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(068833.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

CARMINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 6.500.000,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.537.

—
Par résolution, l'actionnaire unique de la société CARMINE, S.à r.l. a décidé de nommer au poste de gérant pour une durée indéterminée, M. Dominique Blondel, résidant au 29a, Sentier de l'Aubépine, F-67000 Strasbourg, en remplacement de M. Frédéric Debus, démissionnaire, avec effet au 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068786.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: USD 13.000,-

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 88.672.

—
Par résolution en date du 24 juin 2004, l'actionnaire unique de la société MONDAY FINANCE VEHICLE II, S.à r.l., a décidé de révoquer le mandat du commissaire aux comptes, DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social au 291, route d'Arton, L-1150 Luxembourg, à partir du 16 juillet 2002 (date de constitution de la société)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068803.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: USD 13.000,-

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 87.368.

—
Par résolution en date du 24 juin 2004, l'actionnaire unique de la société MONDAY INTERNATIONAL, S.à r.l., a décidé de révoquer le mandat du commissaire aux comptes, DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social au 291, route d'Arton, L-1150 Luxembourg, à partir du 16 mai 2002 (date de constitution de la société).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068805.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

EMO FILIALES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange.

R. C. Luxembourg B 27.932.

—
Constituée par-devant M^e Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 1988, acte publié au Mémorial C n° 94 du 9 avril 1988, modifiée par-devant le même notaire, en date du 21 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 213 du 28 juin 1990, modifiée par-devant M^e Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 27 septembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 961 du 5 novembre 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 13 février 2002, acte publié au Mémorial C n° 858 du 6 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 août 2004, réf. LSO-AT04032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour EMO FILIALES, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(068817.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

SALTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.670.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

(068888.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

SALTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.670.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2004 que:

- Monsieur John Thompson a été révoqué en tant que gérant de la société. Pleine et entière décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068887.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

GAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 90, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 44.901.

Madame Susan Alexander a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet au 30 juillet 2004.

GAX S.A. Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068889.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

SCHRODER ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 78.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04504, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Signature.

(068895.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

COSMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.830.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068793.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

AUREA FINANCE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 47.028.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le 22 mars 2002 à 16 heures

Le vendredi 22 mars de l'an deux mille deux à 16 heures, les actionnaires de la société anonyme AUREA FINANCE COMPANY, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société 50, rue Basse à Steinsel, Grand Duché du Luxembourg.

Délibérations

Première résolution

Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2001 et quitus aux administrateurs pour leur gestion.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes arrêtés au 31 décembre 2001 tels que présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

L'assemblée accepte aussi la démission de Président du Conseil d'administration que Monsieur Marc Hoffmann a présentée par lettre le 15 novembre 2001.

Elle accepte de même la démission d'administrateur que Monsieur Pierre-Marie Valenne a présentée par lettre le 23 mars 2001.

Pour extrait conforme

H. de Crouy-Chanel

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067984.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

AUREA FINANCE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 47.028.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le 19 mars 2004 à 16 heures

Le vendredi 19 mars de l'an deux mille quatre à 16 heures, les actionnaires de la société anonyme AUREA FINANCE COMPANY, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société 50, rue Basse à Steinsel, Grand Duché du Luxembourg.

Délibérations

Troisième résolution

Election des administrateurs pour la période s'écoulant de la date de cette assemblée jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Messieurs Denis Dalibot et Henri de Crouy-Chanel, administrateurs sortants, sont réélus à l'unanimité pour la période s'écoulant de la date de cette assemblée jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Messieurs Christian Billon, Jacques Bruxer et Foucauld de Tinguy du Pouët, se présentent comme administrateurs et sont élus à l'unanimité, pour la période s'écoulant de la date de cette assemblée jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

H. de Crouy-Chanel

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067985.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

HUB INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 93.896.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(068796.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

ALL PROPERTIES VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 73.477.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant que Administrateur. Décharge lui est accordée.
- est acceptée la démission de LUXOR SERVICES LIMITED en tant que Administrateur. Décharge lui est accordée.
- est acceptée la démission de ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant que Administrateur. Décharge lui est accordée.
- sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ALPMANN MANAGEMENT S.A. et TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant leur siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateurs avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010
- est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004

Pour ALL PROPERTIES VENTURES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068059.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ALL PROPERTIES VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 73.477.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

Acceptation de la démission de TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg en tant qu'Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Deuxième résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour ALL PROPERTIES VENTURES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068060.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

ROSY BLUE INVESTMENTS, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social: 5.000.000,-.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.
R. C. Luxembourg B 72.280.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 2 août 2004 entre M. Arunkumar Ramniklal Mehta et M. Viraj Rusell Mehta, les parts sociales de la Société se répartissent comme suit:

- 1.250 parts sociales détenues par M. Viraj Rusell Mehta
- 3.750 parts sociales détenues par PINE TRUST.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069062.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

APOLLO (EU), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 89.906.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de APOLLO (EU), S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- Lee Neibart
- Michael Weiner
- William Benjamin
- Mike Pashley
- Hans van de Sanden
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068497.3/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

ADEXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 84.694.

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ADEXA S.A., avec siège à Dudelange, (RC B No 84.694) constituée suivant acte notarié du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C page 21096/2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Jean-Pierre Legros; ci-après qualifié.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres de bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège de Dudelange à Bertrange et modification afférente de l'article 2 alinéa 3 des statuts.

2. Nominations statutaires

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Dudelange à Bertrange.

L'adresse du siège est: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach et conséquence l'article 2 alinéa 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Alinéa 3. Le siège social est établi à Bertrange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans:

1) Monsieur Jean-Pierre Legros; administrateur de sociétés, né à F-Perenchies, le 30 mars 1948, (confirmé comme administrateur et administrateur-délégué)

2) Monsieur Grégory Legros; techno-commercial, né à F-Tourcoing, le 24 septembre 1973,

3) Madame Marceline Magnier, épouse de Monsieur Jean-Pierre Legros, femme au foyer, née à F-Auchy-les-Hesdin, le 19 août 1948, les trois demeurant F-59780 Camphin-en-Pevele, 18, rue du Quennelet.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COSELUX, S.à r.l., (RC B 65.949) avec siège à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dip-pach.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingt-dix Euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J-P. Legros, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2004, vol. 900, fol. 35, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 août 2004.

G. d'Huart.

(069160.3/207/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

AP PORTLAND 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 71.272.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP PORTLAND 2, S.à r.l., (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTLAND GP LLC

- Hans van de Sanden

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068495.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

COBFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 84.685.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Certifié conforme

C. Cigrang / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

(068856.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

AP PORTLAND 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 74.496.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de AP PORTLAND 4, S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTLAND GP LLC
- Hans van de Sanden
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068489.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

AP PORTLAND 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.271.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé
Unique qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP PORTLAND 1, S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2004, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2004 et de lui donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2004;

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2004, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée.

Les gérants sont désormais:

- AP PORTLAND GP LLC
- Hans van de Sanden
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 9 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068483.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.
